Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231103-D2023-177-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2023

**DÉCISION**

**CONCLUSION DE L'ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE N°2020/32 RELATIF A L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET LA REPARATION DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES**

1.1 MARCHES PUBLICS

GS/JLC/CM/DJ/CN/CP/GE
N°D2023-177

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu*** *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023200-0001 du 19 juillet 2023,*
***Vu*** *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu*** *le code de la commande publique, et notamment l'article R2194-6,*
***Vu*** *le 6e° de la délibération du conseil communautaire n° 2021-75B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023, portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de tous les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quelles que soient leur procédure de passation et leur montant, y compris la conclusion des avenants sans impact financier ou dont le montant cumulé est inférieur au seuil de l'article R. 2194-8 du code de la commande publique lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
***Vu*** *la décision du Président n°D2020-185 portant attribution du marché n°2020/32 relatif à l'entretien, la maintenance et la réparation des portes et portails automatiques à la société MRA ASCENSEURS,*
***Vu*** *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
***Vu*** *le projet d'acte modificatif,*

**Considérant** que par acte signé sous seing privé à Chartres en date du 7 juin 2023, le fonds de commerce de la société MRA ASCENSEURS a été cédé à la société MISTRAL ASCENSEURS,

**Considérant** qu'à partir du 7 juin 2023 la société MISTRAL ASCENSEURS dont le siège est 14 rue ANGIBOUST, PA La Fontaine de Jouvence 91 460 MARCOUSSIS et l'établissement secondaire 84 rue du Maréchal Maunoury 28000 CHARTRES et ayant pour numéro de SIRET 510 178 627 00046 se substitue aux droits et obligations de la société MRA ASCENSEURS et devient ainsi le nouveau titulaire du marché n°2020/32,
**Considérant** que les vérifications imposées par l'article R. 2194-6 du code de la commande publique ont été effectuées,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** l'acte modificatif n°1 au marché n°2020/32 relatif à l'entretien, la maintenance et la réparation des portes et portails automatiques, ayant pour objet de substituer le titulaire MRA ASCENSEURS par la société MISTRAL ASCENSEURS à la suite d'une cession de fonds de commerce.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société MISTRAL ASCENSEURS.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le **3 novembre 2023**

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique




**Frédéric GIROUX**

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : **3 novembre 2023**